



DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Renouvellement des membres de la Commission d'appel d'offres

Le 13 juillet 2021, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni à la Seine Musicale et par voie dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 7 juillet 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu la liste candidate déposée ;

Entendu le rapport de Monsieur le Président du Comité syndical ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de procéder au renouvellement des membres titulaires et suppléants de l'assemblée délibérante composant la commission d'appel d'offres à la suite des élections municipales et départementales ;

Considérant que, outre le Président du Syndicat ou son représentant, qui préside la commission, celle-ci est composée de cinq membres du comité syndical élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

CONSTATE qu'une seule liste de candidats a été déposée pour pourvoir à l'ensemble des sièges de la commission d'appel d'offres,

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Renouvellement des membres de la Commission d'appel d'offres

PREND ACTE de la nomination, pour faire partie, avec le Président ou son représentant, de la commission d'appel d'offres, de :

- Membres titulaires

M François GARAY (GPSEO)
Mme Anne HERY (CCHVC)
Mme Nathalie LEANDRI (92)
M Thomas LAM (92)
Mme Sonia BRAU (78)

- Membres suppléants

M Serge QUERARD (RT)
M Dominique TURPIN (GPSEO)
Mme Armelle TILLY (92)
M Vincent FRANCHI (92)
M. Patrick STEPHANINI (78)

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique
Bertrand COQUARD

Accusé de réception en préfecture 078-200062248-20210713-2021-CSSYN-93-DE Date de télétransmission : 19/07/2021 Date de réception préfecture : 19/07/2021
--

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Renouvellement des membres de la Commission d'appel d'offres

Président de séance : M. Bertrand COQUARD

12 Présents : BRAU Sonia (présentiel), BULLIER Jessica (à distance), COQUARD Bertrand (Présentiel), COURTES Daniel (présentiel), DAINVILLE Nicolas (à distance), DUMOULIN Cécile (à distance), HAUETER Ghislaine (à distance), HERY LE PALLEC Anne (à distance), LARGHERO Denis (Présentiel), LEANDRI Nathalie (Présentiel), STEFANINI Patrick (Présentiel), TURPIN Dominique (à distance)

Dont

03 Pouvoir :

- Pierre BEDIER pouvoir à COQUARD Bertrand
- Nathaly LEDERMAN pouvoir à M COURTES
- Laurent RICHARD pouvoir à Mme DUMOULIN

Absents EXCUSÉS : GARAY François, LEDERMAN Nathaly, FOURGOUS Jean-Michel, Pierre BEDIER, Laurent RICHARD, QUERARD Serge, CHAMBON Julien

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	13	15

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20210713-2021-CSSYN-93-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021